# FICHE INSCRIPTION

TOURNOI DE SIXTE CIS CAPBRETON SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024

# STADE MUNICIPAL DU BOURRET CAPBRETON

Je soussigné (Nom-Prénom) …………………………………………………… du CIS …………………………………………………… en tant que responsable de l’équipe et des joueurs, pour que tous acceptent sans aucune réserve le règlement du tournoi.

SIGNATURE DATE

A remplir impérativement pour validation de votre demande

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’équipe |  |
| Couleur de l’équipe (si maillots) |  |
| Téléphone du responsable |  |

Je joins un chèque à l’ordre de l’Amicale des SP de CAPBRETON correspondant au nombre de joueurs (10 euros par personne).

Ce prix comprend l’inscription au tournoi ainsi que le repas du midi (Viande /Frites + 1 boisson)

|  |
| --- |
| Nom de l’équipe |
| Nom | Prénom | Arbitre |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
| 4 |  |  |
| 5 |  |  |
| 6 |  |  |
| 7 |  |  |
| 8 |  |  |
| 9 |  |  |
| 10 |  |  |
| Identité du responsable d’équipe : |
| Email obligatoire : |

Règlement tournoi sixte

## Article 1 – Modalités du tournoi

* Le tournoi est dit « open » donc ouvert à tous les agents du SDIS des Landes (PATS, SPP, SPV) en activité. Il est limité à 24 équipes.
* Les équipes sont composées d’un gardien de but, de 5 joueurs de champ et le cas échéant de 2 à 4 remplaçants avec un nombre maximum de 8 à 10 joueurs au total.
* Tout transfert de joueurs d’une équipe à une autre est interdit.
* Seuls les joueurs figurant sur la fiche d’inscription pourront prendre part au tournoi. Le remplacement d’un joueur pourra se faire à tout moment du match.
* Les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match.
* Les équipes devront se présenter trente minutes avant le début du tournoi à la table de marque. (Rendez-vous 8h30).

## Article 2 – Annulation du tournoi

* Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d’annuler le tournoi en cas d’inscription insuffisantes d’équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons.
* Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite et les droits d’inscription lui seront restitués.

## Article 3 – Inscription des équipes

* L’engagement des équipes est composé de la fiche d’inscription dument remplie et du paiement des droits d’inscription (10€ par joueur) qui devront être réglés avant le 15 aout 2024 au plus tard.
* L’engagement de l’équipe ne sera effectif qu’à réception dans le délai fixé du dossier d’engagement complet.
* L’inscription de l’équipe au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l’ensemble des membres de l’équipe.
* En cas d’inscriptions d’équipes supérieures au nombre d’équipes arrêté, l’ordre de réception des dossiers d’engagement complet primera.
* En cas de forfait d’une équipe, les droits d’inscription restent acquis.

## Article 4 – Organisation des matches

* Les matches se dérouleront sur des demi-terrains en herbe, type foot à 8.
* Les équipes seront reparties, par tirage au sort, en 6 poules, chaque poule disputant ses matches de classement sur le même terrain.
* La durée des matches de poule est de 2 fois 10 minutes. A partir des 1/8 de finale, la durée des matches est déterminée par les organisateurs.
* Le classement s’effectue comme suit :

 Match gagné : 3 points

 Match nul : 1 point

 Match perdu / forfait : 0 point

* Les deux premiers de chaque poule accèdent au tournoi principal. Les 2 derniers sont reversés en poule consolante.
* En cas d’égalité de point à l’issue des matches de poule, les équipes seront départagées à l’aide de tirs au but (au meilleur des 5 tireurs. Si il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu’à ce qu’il y ait un vainqueur.)
* A partir du tournoi principal et consolante, en cas d’égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. S’il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu’à ce qu’il y ait un vainqueur.

Article 5 – Règles du jeu

* Les rencontres sont dirigées par des arbitres issus des équipes. Pour éviter toutes contestations, les arbitres d’une équipe seront pris dans une autre poule. Idem pour le tournoi principal, les arbitres qui arbitreront le tournoi principal seront du tournoi consolant et ainsi de suite.
* Les chaussures à crampons vissés sont interdites.
* Le port de protège tibias est recommandé.
* Les règles du jeu sont celles du football à 11, sauf :
	+ Suppression du hors-jeu.
	+ Une ligne, de but délimitera la zone dans laquelle le gardien peut prendre le ballon à la main.
	+ Toute faute dans la surface des 13 mètres sera sanctionnée par un pénalty.
	+ Le gardien doit dégager à la main, même les sorties de but.
	+ Les touches se font au pied.
	+ Les équipes feront un tirage au sort avec l'arbitre pour définir l’équipe engageant le coup d’envoi du match.
* Les règles de football concernant la passe au gardien sont appliquées.
* Les tacles sont strictement interdits. En cas de tacle même maitrisé, l’arbitre sifflera un coup franc.
* Tout joueur sanctionné d'un carton jaune sera exclu de la rencontre durant 3 minutes.
* Tout joueur sanctionné d'un carton rouge (faute violente, coup à l'adversaire ou mots envers l’arbitre…) ne pourra participer à la suite du tournoi.
* Toutefois, en cas de faute grave contraire à l’esprit de cette journée, l’équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.
* En cas de fraude ou de bagarre d’une équipe, celle-ci sera exclue du tournoi.

## Article 6 – Récompenses

* Les récompenses seront remises à l’issue du tournoi. Les vainqueurs recevront une récompense à remettre en jeu l’année suivante. Les autres équipes auront droit à un lot de consolation en fonction de leur classement.

## Article 7 – Litige

* Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents.
* Les décisions sont sans appel.

## Article 8 – Responsabilités

* Chaque représentant d’équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.
* L’organisateur du tournoi, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi.
* Chaque joueur doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

## Article 9 – Divers

* Restauration et buvette seront assurées sur place.